



Best Ingénieurs-Conseils
2, rue des Sapins
L-2513 Senningerbiert

Références : 105936
Dossier suivi par : Charel Gleis
Tél. : (+352) 247-86872
E-mail : charel.gleis@mev.etat.lu

Luxembourg, le **14 JAN. 2025**

Objet : Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)
Evaluation du projet « Agri-Photovoltaikanlage Nord in Folkendange » sur le territoire de la commune de la Vallée de l'Ernz – avis sur le complément au rapport d'évaluation

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement, vous avez présenté au Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 13 novembre 2024 un complément au rapport d'évaluation relatif au projet mentionné sous rubrique.

Au vu des avis reçus (voir liste en annexe) et de l'analyse du complément par mes services, il peut être constaté que les informations fournies sont complètes et que le rapport d'évaluation ainsi finalisé peut être soumis à la consultation du public.

A cette fin, mes services vous contacteront pour clarifier les modalités précises de l'enquête publique et pour vous informer sur le nombre de dossiers papier et la version digitale à soumettre. Le bureau d'études devra s'assurer que les dossiers matériels et les versions digitales des dossiers sont identiques. Les délais de la consultation du public vous seront communiqués au plus tard dans l'accusé de réception des documents précités.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne MOUSEL
Premier Conseiller de Gouvernement



N° Dossier: 105936		
Agri-Photovoltaikanlage Nord in Folkendange		
EIE Phase:	Complément au rapport	
<i>SMS HA1</i> Autorité	Saisine	Avis
Administration de la nature et des forêts Arrondissement Centre-Est	oui	18.12.2024
Administration de l'environnement	oui	9.12.2024
Administration de la gestion de l'eau	-	
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire - Département de l'Énergie	-	
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics – Direction de l'aviation civile	-	
Ministère de la Santé	-	
Institut national de recherches archéologiques	-	
Administration de l'inspection du travail et des mines	-	
Administration communale de la Vallée de l'Ernz	-	



Administration
de la nature et des forêts

Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

18-12-2024

Diekirch, le 18 décembre 2024

Réf. 105936-M

Concerne : Loi du 15 mai relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Evaluation du projet « Agri-Photovoltaikanlage Nord in Folkendange » sur le territoire de la commune de la Vallée de l'Ernz – Avis sur les informations complémentaires du rapport d'évaluation

Monsieur le Ministre,

Suite à une réunion du 14 octobre 2024 au sujet de divers points énumérées dans l'avis du 9 septembre 2024 concernant le contenu du rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement pour le projet de l'Agri-PV Nord à Folkendange, je me permets de vous faire parvenir par la présente l'avis de l'Arrondissement Centre-Est concernant les informations complémentaires fourni par le bureau d'études BEST Ingénieurs-Conseils en date du 14 novembre 2024 relatif au projet sous rubrique.

En ce qui concerne les facteurs à analyser tombant dans notre domaine de compétence, il est possible d'affirmer que le bureau a fourni les informations nécessaires demandées dans l'avis du 9 septembre 2024 regardant point 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, et 3.2.4. Ces informations devront faire partie de toutes les autres demandes d'autorisation nécessaires, comme celle relative à la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour l'Arrondissement
de la nature et des forêts Centre-Est

Digitally signed
by Gilles Pansin
Date: 18-Dec-24

Gilles PANSIN
Chargé d'études



**Administration
de l'environnement**
Grand-Duché de Luxembourg

**Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité**

Entré le

09 DEC. 2024

Ministère de l'Environnement, du Climat et de
la Biodiversité
4, place de l'Europe
L – 1499 Luxembourg

V/Réf. : 105936

N/Réf. : 848xfb71b

Dossier suivi par : MM. Jérôme Meyers et Carlo Hippe

Esch-sur-Alzette, le 03 DEC. 2024

**Concerne : EIE – Avis sur le complément au rapport EIE présenté
Projet : « Agri-Photovoltaikanlage Nord » à Folkendange
Maître d'ouvrage : Sûre Solar Energy Sàrl (100 % Tochtergesellschaft von Ether
Energy)**

Madame, Monsieur,

Par courrier électronique du 13 novembre 2024, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité sollicite l'avis de l'Administration de l'environnement sur les informations fournies dans le complément au rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement susmentionné ; rapport élaboré en vertu des dispositions de l'article 6 de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement.

L'avis qui suit se limite aux domaines de l'environnement suivis par l'Administration de l'environnement tout en considérant les dispositions des articles 3 et 6 de la loi modifiée du 15 mai 2018 susmentionnée et de l'annexe III de la même loi. L'avis se réfère au document établi le 13 novembre 2024 par BEST Ingénieurs Conseils S.à.r.l. et intitulé « AGRI-PHOTOVOLTAIKANLAGE NORD IN FOLKENDANGE – Ergänzungsbericht ».

Le complément au rapport EIE présenté donne suite à l'avis ministériel du 9 septembre 2024 faisant entre autres référence à notre avis du 4 juillet 2024.

Le complément tel que soumis pour avis tient lieu de toutes les observations que l'Administration de l'environnement avait formulé dans son avis. Les informations fournies sont donc jugées suffisantes.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Gérard HOFMANN
Responsable d'unité